

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 13 décembre 2021 à compter de 19 h 00, à la salle Arc-en-ciel et à laquelle sont présents et forment le quorum requis :

Maire	Pierre Gagné
Mesdames les conseillères	Joanie Thibault Josée Gougeon
Messieurs les conseillers	Réjean Desjardins Marc-André Routhier Ghislain Collin Jocelyn Démétré

Le directeur général et greffier-trésorier, Matthieu Lavergne est présent et agit comme secrétaire de cette séance.

Nombre de citoyens : 8

VALIDATION DU QUORUM

Tous les membres du conseil sont présents, le quorum est constaté.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 19 h 00.

2021-12-2985

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 novembre 2021.
 - 3.2 Suivi du procès-verbal de l'assemblée du 22 novembre 2021
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1 Comptes à payer de l'état des revenus et dépenses pour le mois de novembre
- 5. AFFAIRES GÉNÉRALES**
 - 5.1 Autorisation du nouveau directeur-général d'être signataire auprès de certains services de la municipalité.
 - 5.2 Autorisation du nouveau directeur-général à être mandataire pour la municipalité auprès de la SAAQ.
 - 5.3 Autorisation du nouveau directeur-général d'être signataire auprès des services ClicSécur de Revenu Québec.
 - 5.4 Autorisation du nouveau directeur-général d'être signataire et avoir accès aux dossiers de la CNESST.
 - 5.5 Autorisation de faire des ententes de paiements auprès des contribuables concernant les taxes municipales.
 - 5.6 Rapport d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du TPI 2021-2023.
 - 5.7 Autorisation pour effectuer les paiements des comptes à payer en décembre 2021.
 - 5.8 Nomination de monsieur Ghislain Collin et de son substitut monsieur Jocelyn Démétré pour le comité de la RIDL.

- 5.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 306-2 avec dispense de lecture abrogeant le règlement no 306-1 décrétant l'imposition des taxes générales spéciales et matières résiduelles.
- 5.10 Appliquer dans le budget les quotes-parts de la MRC pour l'année 2022
- 5.11 Entente avec la Firme Dunton concernant les fausses alarmes.
- 5.12 Adoption du calendrier des séances de travail ainsi que des assemblées pour l'année 2022
- 5.13 Adoption des responsables des comités pléniers pour le conseil 2021-2022.
- 5.14 Adoption et nomination du maire suppléant.
- 5.15 Autorisation de faire des soumissions pour un nouveau Webmestre
- 5.16 Autorisation de payer le décompte #3 pour le règlement 314 et 315 soit la facture 013379 au montant de 397 343.67\$ et la facture 013378 au montant de 377 413.78\$ pour Construction Michel Lacroix.
- 5.17 Nomination d'une personne responsable pour la réalisation du nouveau sentier des Anciens sur le chemin de la Babiche.
- 5.18 Autorisation de payer la libération de la retenue pour les travaux de réfection des chemins H.-Bondu et du Lac-au-Foin soit le projet 111-0003 au montant de 76 015.52\$
- 5.19 Autorisation au directeur général de faire des soumissions pour les services légaux de la municipalité.
- 6. RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1 Affichage pour le poste d'adjointe administrative
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.1 Municipalisation des chemins de la Baie, des Vestiges et des Légendes
- 8 LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT**
- 9 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 9.1 Nomination de M. Réjean Desjardins au sien du Comité consultatif en urbanisme
- 10 INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Demande d'autorisation pour faire des soumissions auprès des concessionnaires afin d'avoir des prix pour un véhicule pour les premiers répondants ainsi qu'un VUS comme véhicule de service pour la municipalité
- 11 RÉGIES ET COMITÉS**
- 12 CORRESPONDANCE**
- 13 VARIA**
- 14 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15 AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2021-12-2986

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 22 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par le conseiller Jocelyn Démétré et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 novembre 2021 tel que proposé.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 22 NOVEMBRE

Aucun suivi

TRÉSORERIE

2021-12-2987

ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2021

Il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer et l'état des revenus et dépenses pour le mois de novembre 2021 tel que présenté :

<u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2021</u>		
Solde au 30 septembre 2021	435 580,48 \$	
Dépôts taxes municipales	62 156,35 \$	
Dépôts autres revenus	17 715,36 \$	
Intérêts		
Total des revenus	79 871,71 \$	
Placement	673 204,68 \$	
Intérêt sur placement	228,70 \$	
Total des liquidités disponibles	1 188 885,57 \$	
Total	1 188 885,57 \$	
Chèques fournisseurs	36 702,38 \$	C2100109 à C2100122
Déboursés fournisseurs	28 129,44 \$	L2100095 à L2100101
Déboursés manuels fournisseurs	213,55 \$	M0210020
Paiements directs fournisseurs	98 419,22 \$	P2100389 à P2100442
Salaires mensuels	45 621,76 \$	
Paiements mensuels (Camions & Autres)	9 120,59 \$	
Total des dépenses	218 206,94 \$	
Solde de banque	297 245,25 \$	
Placement	673 433,38 \$	
Liquidités disponibles avant retenue	970 678,63 \$	
Retenus fournisseurs	76 000,00 \$	
Liquidités disponibles	894 678,63 \$	

ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2021

Solde au 30 septembre 2021	435 580,48 \$	
Dépôts taxes municipales	62 156,35 \$	
Dépôts autres revenus	17 715,36 \$	
Intérêts		
Total des revenus	79 871,71 \$	

Placement	673 204,68 \$	
Intérêt sur placement	228,70 \$	
Total des liquidités disponibles	1 188 885,57 \$	
Total	1 188 885,57 \$	
Chèques fournisseurs	36 702,38 \$	C2100109 à C2100122
Déboursés fournisseurs	28 129,44 \$	L2100095 à L2100101
Déboursés manuels fournisseurs	213,55 \$	M0210020
Paiements directs fournisseurs	98 419,22 \$	P2100389 à P2100442
Salaires mensuels	45 621,76 \$	
Paiements mensuels (Camions & Autres)	9 120,59 \$	
Total des dépenses	218 206,94 \$	
Solde de banque	297 245,25 \$	
Placement	673 433,38 \$	
Liquidités disponibles avant retenue	970 678,63 \$	
Retenus fournisseurs	76 000,00 \$	
Liquidités disponibles	894 678,63 \$	

ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2021		
Solde au 31 août 2021	344 815,93 \$	
Dépôts taxes municipales	256 804,79 \$	
Dépôts autres revenus	3 273,24 \$	
Comp. Taxes école	15 977,00 \$	
Intérêts		
Total des revenus	276 055,03 \$	
Placement	672 983,42 \$	
Intérêt sur placement	221,26 \$	
Total des liquidités disponibles	1 293 854,38 \$	
Total	1 293 854,38 \$	
Chèques fournisseurs	9 756,77 \$	C2100098 à C2100108
Déboursés fournisseurs	26 915,93 \$	L2100087 à L2100090
Déboursés manuels fournisseurs	541,11 \$	M0210017 à M0210018
Paiements directs fournisseurs	87 628,90 \$	P2100302 à P2100388
Salaires mensuels	52 947,95 \$	

Paiements mensuels (Camions & Autres)	7 844,75 \$		
Chèque annulé Yves Amyot	-344,93 \$		
Total des dépenses	185 290,48 \$		
Solde de banque	435 580,48 \$		
Placement	673 204,68 \$		
Liquidités disponibles avant retenue	1 108 785,16 \$		
Retenus fournisseurs	80 777,38 \$		
Liquidités disponibles	1 028 007,78 \$		

Je, Matthieu Lavergne, greffier-trésorier, certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements préautorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer les dépenses autorisées.

ADOPTÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

2021-12-2988 AUTORISATION AU NOUVEAU DIRECTEUR-GÉNÉRAL D'ÊTRE SIGNATAIRE AUPRÈS DE CERTAINS SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU QUE Monsieur Matthieu Lavergne a été engagé comme directeur général et greffier-trésorier en remplacement de Monsieur Sylvain Langlais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon, et résolu à l'unanimité que :

Monsieur Matthieu Lavergne soit et est nommé signataire sur les chèques de la municipalité et tout autre document nécessaire auprès de la Caisse Populaire de Mont-Laurier au même titre que les autres signataires qui sont : Monsieur Pierre Gagné et Madame Line Ayotte;

Monsieur Matthieu Lavergne soit et est nommé principal administrateur de la municipalité auprès du service Accès D « affaires » de Desjardins et Visa Desjardins;

Monsieur Matthieu Lavergne soit et est autorisée à représenter la Municipalité auprès des services de Revenu Canada et de Revenu Québec; ainsi qu'autorisé à signer tout document relatif pour le bon fonctionnement de l'administration de la municipalité auprès entre autres, des services ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

2021-12-2989 AUTORISATION AU NOUVEAU DIRECTEUR-GÉNÉRAL À ÊTRE MANDATAIRE POUR LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE LA SAAQ.

CONSIDÉRANT QUE M. Matthieu Lavergne a été embauché pour le poste de directeur-général et greffier-trésorier.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer une personne responsable pour les dossiers à la SAAQ.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité de mandater le directeur général et greffier-trésorier, Matthieu Lavergne, pour représenter la municipalité auprès de la SAAQ.

ADOPTÉE

2021-12-2990 AUTORISATION AU NOUVEAU DIRECTEUR-GÉNÉRAL D'ÊTRE SIGNATAIRE AUPRÈS DU SERVICE CLICSÉCUR DE REVENU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT QUE M. Matthieu Lavergne a été embauché pour le poste de directeur-général et greffier-trésorier.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer une personne responsable pour les dossiers à Revenu Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et unanimement résolu que M. Matthieu Lavergne, directeur général et greffier-trésorier, soit mandaté comme signataire auprès du service ClicSécur de Revenu Québec.

ADOPTÉ

2021-12-2991 AUTORISATION AU NOUVEAU DIRECTEUR-GÉNÉRAL D'ÊTRE SIGNATAIRE ET AVOIR ACCÈS AUX DOSSIERS DE LA CNESST.

CONSIDÉRANT QUE M. Matthieu Lavergne a été embauché pour le poste de directeur-général et greffier-trésorier.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer une personne responsable pour les dossiers de la CNESST.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jocelyn Démétré et unanimement résolu que M. Matthieu Lavergne, directeur général et greffier-trésorier, soit mandaté comme signataire et avoir accès aux dossiers de la CNESST.

ADOPTÉE

2021-12-2992 AUTORISATION DE FAIRE DES ENTENTES DE PAIEMENTS AUPRÈS DES CONTRIBUABLES CONCERNANT LES TAXES MUNICIPALES.

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà adopté une politique de recouvrement des taxes impayées,

ATTENDU QUE cette politique fonctionne généralement bien, mais qu'il arrive certaines situations particulières qui nécessiteraient un traitement particulier,

ATTENDU QUE la loi permet de prendre des ententes de paiement avec les contribuables qui ont des problèmes particuliers à respecter leurs obligations,

ATTENDU QUE ces ententes permettront tout de même à la Municipalité de recouvrer en tout temps le montant total dû et qu'en signant une entente, le contribuable renonce à son droit de soustraction de sa dette après le délai de prescription de trois ans,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité, d'accepter que le directeur général soit autorisé à prendre des ententes de paiement avec les contribuables qui ont des problèmes particuliers à respecter leurs obligations financières face à la Municipalité.

ADOPTÉE

2021-12-2993 RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU TPI 2021-2023.

CONSIDÉRANT QUE nous avons transmis à la Commission municipale du Québec notre budget et notre rapport de TPI pour les années 2021-2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et le TPI 2021-2023.

ADOPTÉE

2021-12-2994 AUTORISATION POUR EFFECTUER LES PAIEMENTS DES COMPTES À PAYER EN DÉCEMBRE 2021.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier doit faire la fermeture des livres au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les factures de la fin décembre 2021 doivent de préférence être réglées en décembre 2021 afin de faciliter la fermeture des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité que le directeur général et greffier-trésorier entérinera toutes les transactions de la fin de l'année 2021 et est autorisé à effectuer les paiements des comptes à payer en 2021.

ADOPTÉE

2021-12-2995 NOMINATION DE MONSIEUR GHISLAIN COLLIN ET DE SON SUBSTITUT MONSIEUR JOCELYN DÉMÉTRÉ POUR LE COMITÉ DE LA RIDL.

ATTENDU QU'afin d'assurer une cohésion des décisions prises par le conseil de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL), la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain se doit de mandater un représentant et un substitut pour assister aux rencontres et en faire le compte-rendu au conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Ghislain Collin comme représentant et le conseiller Jocelyn Démétré comme substitut, afin de siéger au comité administration de la RIDL.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 306- 2 AVEC DISPENSE DE LECTURE ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 306-1 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES GÉNÉRALES SPÉCIALES ET MATIÈRES RÉSIDUELLES.

Ce point est reporté

2021-12-2996 APPLIQUER DANS LE BUDGET LES QUOTES-PARTS DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2022 ont été adoptées par le conseil des maires de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part pour l'ensemble des municipalités a été augmentée d 5,03%;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de notre municipalité s'élève à 123 967 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité d'appliquer par fonction dans le budget municipal 2022 les quotes-parts de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2021-12-2997 ENTENTE AVEC LA FIRME DUNTON CONCERNANT LES FAUSSES ALARMES.

ATTENDU QUE le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution MRC-CC-14259-10-21, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le 31 décembre 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser Me Pierre-Alexandre Brière, Me Jade Milette et Me David Couturier de la firme Dunton Rainville à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de Pontmain en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et unanimement résolu que le conseil autorise Me Pierre-Alexandre Brière, Me Jade Milette et Me David Couturier de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d’infraction émise relativement à la réglementation sur les systèmes d’alarme pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain faisant partie de la Cour municipale de la MRC d’Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2021-12-2998 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DE TRAVAIL AINSI QUE DES ASSEMBLÉES POUR L’ANNÉE 2022

ATTENDU QUE l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances de travail et les assemblées publiques pour la prochaine année, fixant le jour et l’heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l’unanimité d’adopter le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances de travail et des assemblées publiques du conseil municipal pour 2022, qui auront lieu à la salle communautaire l’Arc-en-Ciel sise au 22, rue l’Arc-en-ciel à Notre-Dame-de-Pontmain :

Année 2022	Caucus mardi à 18 h 30	Assemblée publique le deuxième lundi du mois à 19h
Janvier	11	17 (3^e lundi)
Février	8	14
Mars	8	14
Avril	5	11
Mai	3	09
Juin	7	13
Juillet	5	11
Août	2	08
Septembre	6	12
Octobre	4	11
Novembre	8	14
Décembre	6	12

ADOPTÉE

2021-12-2999 ADOPTION DES RESPONSABLES DES COMITÉS PLÉNIERS POUR LE CONSEIL 2021-2022.

CONSIDÉRANT QU'un nouveau conseil municipal a été élu en novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux élus avaient à choisir le ou les comités pour lesquels ils voulaient s'engager;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et unanimement résolu d'adopter la liste des responsables pour chacun des comités pléniers énumérés dans le tableau ci-dessus, pour l'année 2021-2022.

Comité	Responsables
Voirie et Aqueduc	Pierre Gagné Ghislain Collin Jocelyn Démétre
Ressources humaine	Pierre Gagné Joanie Thibault Marc-André Routhier
Régie des déchets et récupération	Ghislain Collin Substitut : Jocelyn Démétre
Loisir, culture, bibliothèque, accueil familles et village d'accueil	Josée Gougeon Marc-André Routhier
Comité consultatif urbanisme	Réjean Desjardins
Sécurité civile, incendie et premiers répondants	Pierre Gagné Jocelyn Démétre Réjean Desjardins
Forêt / environnement et développement / tourisme / Véhicule hors route (VHR)	Tous
Politique familiale / MADA	Joanie Thibault Marc-André Routhier
Communication/ Événement	Josée Gougeon Marc-André Routhier Joanie Thibault
Dons et subventions	Conseil municipal
Gestion du lac Trente et un mille	Pierre Gagné Ghislain Collin
Comité développement économique et social	Ghislain Collin Pierre Gagné Réjean Desjardins

ADOPTÉE

2021-12-3000 ADOPTION ET NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT.

ATTENDU QUE chaque année, le Conseil municipal doit nommer un remplaçant officiel en cas d'absence du maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Ghislain Collin à titre de maire suppléant pour l'année 2022.

ADOPTÉE

2021-12-3001 AUTORISATION DE FAIRE DES SOUMISSIONS POUR UN NOUVEAU WEBMESTRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mettre à jour son site Internet et l'hébergement de celui-ci, car le Webmestre actuel ne convient plus à la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité de faire faire des soumissions auprès de concepteur de site Internet.

ADOPTÉE

2021-12-3002 AUTORISATION DE PAYER LE DÉCOMPTE #3 POUR LE RÉGLEMENT 314 ET 315 SOIT LA FACTURE 013379 AU MONTANT DE 397 343.67\$ ET LA FACTURE 013378 AU MONTANT DE 377 413.78\$ POUR CONSTRUCTION MICHEL LACROIX.

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie Équipe Laurence a recommandé à la municipalité de payer les factures à la firme Construction Michel Lacroix pour la réfection de divers chemins municipaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et unanimement résolu de payer à Construction Michel Lacroix

- la somme de 397 343.67 \$ pour le décompte numéro 3 pour le projet ULQ79372
- la somme de 377 413.78 \$ pour le décompte numéro 3 pour le projet AIRRL-2018-503

ADOPTÉE

2021-12-3003 NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE POUR LA RÉALISATION DES NOUVEAUX SENTIERS DES ANCIENS SUR LE CHEMIN DE LA BABICHE.

CONSIDÉRANT QUE nous avons l'opportunité de faire l'aménagement des nouveaux sentiers pédestres sur le chemin de la Babiche.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et unanimement résolu de nommer le conseiller Jocelyn Démétré comme personne responsable de la réalisation des nouveaux Sentiers des Anciens situés sur le chemin de la Babiche.

ADOPTÉE

2021-12-3004 AUTORISATION DE PAYER LA LIBÉRATION DE LA RETENUE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS H.-BONDU ET DU LAC-AU-FOIN SOIT LE PROJET 111-0003 AU MONTANT DE 76 015.52\$

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Eurovia Québec Construction inc. A complété les travaux relatifs au projet 111-0003 conformément aux documents contractuels;

CONSIDÉRANT QU'une visite du chantier a été effectuée par les responsables de la Municipalité, de l'entrepreneur et de l'Équipe Laurence;

EN CONSÉQUENCE, sur recommandation de l'Équipes Laurence, il est proposé par le conseiller Jocelyn Démétré et unanimement résolu d'autoriser la libération de la retenue et de payer le montant de 76 015,52 \$ à Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux de réfection des chemins H.-Bondu et du Lac-au-Foin.

ADOPTÉE

2021-12-3005 AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE FAIRE DES SOUMISSIONS POUR LES SERVICES LÉGAUX DE LA MUNICIPALITÉ.

Il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et unanimement résolu d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, Matthieu Lavergne, de faire des soumissions pour les services légaux de la municipalité.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

AFFICHAGE POUR LE POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Point d'information... reporté en janvier 2022.

HYGIÈNE DU MILIEU

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2021-12-3006 MUNICIPALISATION DES CHEMINS DE LA BAIE, DES VESTIGES ET DES LÉGENDES.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite par le propriétaire pour la municipalisation des chemins de la Baie, des Vestiges et des Légendes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été faits selon les normes et approuvés suite à l'inspection par le responsable des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et unanimement résolu d'accepter de municipaliser les chemins de la Baie, des Vestiges et des Légendes.

ADOPTÉE

**LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

2021-12-3007 NOMINATION DE M. RÉJEAN DESJARDINS AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de mandater une personne élue pour faire partie du CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jocelyn Démétré et unanimentement résolu de nommer le conseiller Réjean Desjardins pour siéger au sein du Comité Consultatif en Urbanisme.

ADOPTÉE

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-12-3008

DEMANDE D'AUTORISATION POUR FAIRE DES SOUMISSIONS AUPRÈS DES CONCESSIONNAIRES AFIN D'AVOIR DES PRIX POUR UN VÉHICULE POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS AINSI QU'UN VUS COMME VÉHICULE DE SERVICE POUR LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'il devient essentiel que les premiers répondants soient équipés d'un véhicule permettant le transport du matériel de secours et que les employés de la municipalité soit bien équipé d'un véhicule de service. Ceux-ci ne répondent plus aux exigences du code de la route.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et unanimentement résolu d'autoriser l'inspecteur Stéphane Poirier pour faire des demandes de soumissions auprès des concessionnaires afin d'avoir des prix pour un véhicule pour les premiers répondants ainsi qu'un vus comme véhicule de service pour la municipalité.

ADOPTÉE

RÉGIES ET COMITÉS CORRESPONDANCE VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-12-3009

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 05.

Pierre Gagné
Maire

Matthieu Lavergne
Directeur général